



maître d'ouvrage :
DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES
D'ÎLE-DE-FRANCE

maître d'œuvre :
DIR ÎLE-DE-FRANCE - SIR DE VERSAILLES

exécution :
DÉPARTEMENT PONTS MÉTALLIQUES

délaï :
de décembre 2007 à mai 2009

coût :
1 348 000 € HT

description des travaux :

L'ouvrage à trois travées de 25,30 - 34,60 - 25,30 double le franchissement de l'autoroute A13

Il est constitué d'un tablier mixte à six poutres métalliques supportant une dalle de 17 m de large.

Le nombre de poutres permet d'en limiter la hauteur à 1,24 m.

Le tablier est biais à 77,5 gr.

Il a été mis en place par lancement de nuit au dessus de l'autoroute coupée à la circulation.

Tonnage : 280 t

